

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MANUDISH EVOKLIKS
UFI : GUR2-F0WG-400T-JS4A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6
1401 BAULERS
Téléphone : +3223520400
Téléfax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)
Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-5500
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité) Centre
Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245 Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-
5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Conseils de prudence	:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
		Prévention:	
		P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
		P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
		Intervention:	
		P305 + P351 + P338 + P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
		P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
		Elimination:	
		P501	Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Alcools en C12-14, éthoxylés,
sulfatés, sel de sodium
1-Propanaminium, 3-amino-N-
(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-
, N-(C8-18 and C18-unsatd.
acyl) derivs., hydroxides, inner
salts
D-glucopyranose, oligomères,
alkylglycosides en C10-16
Octan-1-ol, ethoxylated

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium	68891-38-3 500-234-8 01-2119488639-16	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 5 - < 10 % Eye Dam. 1; H318 >= 10,0 %	>= 15 - < 20
1-Propanaminium, 3-amino-N- (carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N- (C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts	147170-44-3 931-333-8 01-2119489410-39	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 > 4 - 10 % Eye Dam. 1; H318 > 10 %	>= 5 - < 10
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 50 %	>= 5 - < 10
Decan-1-ol.ethoxylated	26183-52-8 500-046-6	Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H302	>= 3 - < 5
D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16	110615-47-9 600-975-8 01-2119489418-23	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Eye Dam. 1; H318 > 12 - 30 % Eye Irrit. 2; H319 1 - 12 % H315, H318 > 30 %	>= 1 - < 3
Octan-1-ol, ethoxylated	27252-75-1 500-058-1	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO)	85536-23-8 932-164-2 01-2119565130-50	Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
benzoate de sodium	532-32-1 208-534-8 01-2119460683-35	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 3

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| Conseils généraux | : | S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |
| En cas d'inhalation | : | Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Protéger l'oeil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. |
| En cas d'ingestion | : | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|--------------------------------|
| Symptômes | : | effets corrosifs
Irritation |
| Risques | : | Pas d'information disponible. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---|
| Traitement | : | Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison. |
|------------|---|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|--------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
|--------------------------------|---|---|

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux | : | On ne connaît aucun produit de combustion dangereux |

5.3 Conseils aux pompiers

- | | | |
|---|---|---|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Information supplémentaire | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être |

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
ethanol	Non attribuée	VLE 8 hr	1.000 ppm 1.907 mg/m3	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	175 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	52 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,079 mg/cm2
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5830 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau		2500 mg/kg p.c./jour
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	44 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg
ethanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	950 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	206 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	114 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	87 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	950 mg/m3
D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	595000 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	420 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	357000 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	124 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	35,7 mg/kg
Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO)	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	40 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,05 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,74 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
sodium chloride	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	295,52 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2068,62 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	295,52 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2068,62 mg/m3
	Utilisation par les consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	126,65 mg/kg
	Utilisation par les consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	443,28 mg/m3
	Utilisation par les consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	126,65 mg/kg
	Utilisation par les consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	126,65 mg/kg p.c./jour
	Utilisation par les consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	443,28 mg/m3
	Utilisation par les consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	126,65 mg/kg p.c./jour

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

sodium benzoate	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	4,5 mg/cm ²
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,3 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	20,8 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	2,7 mg/cm ²
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,1 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	62,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,06 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	31,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	16,6 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium	Eau douce	0,129 mg/l
	Eau de mer	0,024 mg/l
	Sédiment d'eau douce	4,835 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,4835 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	7,5 mg/kg poids sec (p.s.)

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

	STP	10000 mg/l
	intermittent release	0,071 mg/l
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts	Eau douce	0,0135 mg/l
	Eau de mer	0,00135 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1 mg/kg
	Sédiment marin	0,1 mg/kg
	STP	3000 mg/l
	Sol	0,8 mg/kg
ethanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	STP	580 mg/l
	intermittent release	2,75 mg/l
D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16	Eau douce	0,176 mg/l
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,516 mg/kg
	Sédiment marin	0,065 mg/kg
	Sol	0,654 mg/kg
	STP	5000 mg/l
	intermittent release	0,0295 mg/l
Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO)	Eau douce	0,0022 mg/l
	Eau de mer	0,00022 mg/l
	STP	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	7,395 mg/kg

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

	Sédiment marin	0,741 mg/kg
	Sol	1,47 mg/kg poids sec (p.s.)
sodium chloride	Eau douce	5 mg/l
	Sol	4,86 mg/kg poids sec (p.s.)
	STP	500 mg/l
sodium benzoate	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,305 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Eau douce	0,581 mg/l
	Eau de mer	0,058 mg/l
	STP	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,5 mg/l
	Sédiment marin	0,25 mg/l
	Sol	0,159 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : jaune clair

Odeur : neutre

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : 48 °C
Méthode: ISO 2719

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : env. 5,5, 100 %
à 20 °C

Viscosité, dynamique : env. 704 mPa.s à 20 °C

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Hydrosolubilité : complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : env. 1,044 g/cm³ à 20 °C

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Densité relative : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.000 - 5.000 mg/kg

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts

147170-44-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): 2.335 mg/kg

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

éthanol

64-17-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 10.470 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 51 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): > 10.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16

110615-47-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Octan-1-ol, ethoxylated

27252-75-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO)

85536-23-8:

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

benzoate de sodium

532-32-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.140 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 12,2 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 404

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts

147170-44-3:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

éthanol

64-17-5:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Decan-1-ol.ethoxylated

26183-52-8:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Octan-1-ol, ethoxylated

27252-75-1:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : irritant

Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO)

85536-23-8:

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

benzoate de sodium

532-32-1:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Espèce : Lapin
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : OCDE ligne directrice 405

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts

147170-44-3:

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

éthanol

64-17-5:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritation légère des yeux

Decan-1-ol,ethoxylated

26183-52-8:

Résultat : Irritation des yeux

Octan-1-ol, ethoxylated

27252-75-1:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO)

85536-23-8:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

benzoate de sodium

532-32-1:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Voies d'exposition	:	Dermale
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts

147170-44-3:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.

éthanol

64-17-5:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO)

85536-23-8:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Génotoxicité in vitro	:	Méthode: OCDE ligne directrice 471
	:	Résultat: négatif

Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO)

85536-23-8:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames
	:	Méthode: OCDE ligne directrice 471
	:	Résultat: négatif

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau
Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau
Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

éthanol

64-17-5:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : > 20 mg/kg
Méthode : OCDE ligne directrice 403

Espèce : Rat, femelle
NOAEL : 1.730 mg/kg
Méthode : OCDE ligne directrice 408

Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO)

85536-23-8:

Espèce : Rat
NOAEL : 150 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Remarques : Toxicité subaiguë

Espèce : Rat
NOAEL : 200 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 10 - 100 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Poisson): 0,1 - 1 mg/l

Durée d'exposition: 28 Tage

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Immobilisation

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,27 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

- CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 Tage
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
- CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC : 0,95 mg/l
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,93 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Algues): 27,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
- NOEC (Algues): 0,93 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Algues): 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- NOEC (Algues): 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
Méthode: DIN 38412
BPL: oui
- EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1 - 10 mg/l
Espèce: Leuciscus idus (Ide mélanote)
- NOEC: 0,14 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
- NOEC: 0,2 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Poisson

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

		NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE Ligne directrice 204
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211 CE50: 0,37 mg/l Durée d'exposition: 21 d 0,74 mg/l Durée d'exposition: 21 d NOEC: 0,27 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	NOEC: 750 mg/kg Durée d'exposition: 56 d Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222 Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts

147170-44-3:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 CL50 (Brachydanio rerio): > 1 - 10 mg/l Méthode: ISO 7346/2 NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,1 - 1 mg/l CL50 (Poisson): 1,1 mg/l
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1 - 10 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 202 NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,1 - 1 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1 - 10 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 201 CE50r (Algues): 2,4 mg/l
Toxicité pour les microorganismes	:	CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 100 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

NOEC: 0,135 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les
autres invertébrés aquatiques
(Toxicité chronique)

: NOEC: > 0,1 - 1 mg/l
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

ethanol

64-17-5:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 8.150 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 11.200 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les
autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12.340 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CE50 : 5.012 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes
aquatiques

: CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900
mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: Pas d'information disponible.

CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l
Durée d'exposition: 168 h

CE50 : 4.432 mg/l

EC10 : 11,5 mg/l

EC10 : 280 mg/l

Toxicité pour les
microorganismes

: CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 11.800
mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

Decan-1-ol.ethoxylated, Alkohol C10 + 8 EO

26183-52-8:

Toxicité pour la daphnie et les
autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 15 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes
aquatiques

: CE50 : 19,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16

110615-47-9:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 2,95 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 5,9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 12,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Brachydanio rerio
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
- NOEC: 1,8 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Brachydanio rerio
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- EC10: 1,76 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Octan-1-ol, ethoxylated

27252-75-1:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

	Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: ISO 7346/2
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 24 h Méthode: DIN 38412
Toxicité pour les microorganismes	: (Bactérie): > 100 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 209 CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 100 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: > 1 mg/l

Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO)

85536-23-8:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson): 2,9 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3,8 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 : 410 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Eau douce NOEC : 4,9 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,4 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Test de Reproduction Méthode: OCDE Ligne directrice 211

sodium benzoate

532-32-1:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 484 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Poisson): 1.500 mg/l Durée d'exposition: 24 h NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 392,5 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 30,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les
autres invertébrés aquatiques
(Toxicité chronique)

: NOEC: 5,81 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

LOEC: > 5,81 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Biodégradabilité

: Type de Test: aérobique
Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 A

Type de Test: anaérobique

Résultat: Biodégradable

Biodégradation: > 60 %

Durée d'exposition: 41 d

Méthode: OECD 301 D

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 93 %

Durée d'exposition: 28 d

Demande Biochimique en
Oxygène (DBO)

: 285 mg/g
Le temps d'incubation: 5 d

Demande Chimique en Oxygène
(DCO)

: 518 mg/g

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., hydroxides, inner salts

147170-44-3:

Biodégradabilité

: Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 86 %
Méthode: OECD 301 D

Demande Biochimique en
Oxygène (DBO)

: 365 mg/g
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en Oxygène
(DCO)

: 704 mg/g
Méthode: DIN 38409-H-41

ethanol

64-17-5:

Biodégradabilité

: Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 97 %

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16

110615-47-9:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Biodégradation: > 99,4 %

Durée d'exposition: 28 d

Octan-1-ol, ethoxylated

27252-75-1:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO)

85536-23-8:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

sodium benzoate

532-32-1:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 %
Durée d'exposition: 7 d
Méthode: OECD 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

ethanol

64-17-5:

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,32

D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16

110615-47-9:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < -0,07 (20 °C)

Rapeseed oil monoethanolamide, ethoxylated (3-4 EO)

85536-23-8:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5

sodium benzoate

532-32-1:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,27

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

68891-38-3:

Evaluation : N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).. N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

27252-75-1:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Code des déchets

Le code européen des déchets
20 01 29*

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : 75-21-8

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2
Mise en danger significative de l'eau
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 6,06 %

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 15 - <30% agents de surface anioniques, 5 - <15% agents de surface amphotères, agents de surface non ioniques, LACTIC ACID

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
BE OEL	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle
BE OEL / VLE 8 hr	:	Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

MANUDISH EVOKLIKS

WM 0715425

Numéro de commande: 0715425

Version 3.4

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

500000005137